

# Rapport du Comité

## Pays sur les résolutions

---

Le Comité a pris note des quatre énoncés de politiques qui seront présentés durant l'Assemblée générale : Le programme syndical pour de bons emplois; L'écart croissant : l'inégalité, la pauvreté et la lutte pour l'égalité économique des femmes; Le changement climatique et les emplois verts : les défis et les possibilités pour le mouvement syndical; et Les soins de santé publics : Plus que jamais! Ces énoncés seront débattus séparément, mais ils englobent des sujets traités dans les résolutions renvoyées à ce Comité.

### Les emplois et la crise dans les secteurs manufacturier et forestier

- 1. Résolutions CY-13 à CY-19, CY-21, CY-22, CY-61 à CY-63, CY-117 à CY-119, CY-145 et CY-150 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution de remplacement suivante qui englobe les résolutions CY-13 à CY-19, CY-21, CY-22, CY-61 à CY-63, CY-117 à CY-119, CY-145 et CY-150 :**

#### **Le Congrès du travail du Canada :**

- demandera au gouvernement fédéral de prendre une action décisive et immédiate pour aborder la crise de l'emploi dans les secteurs manufacturier et forestier, y compris un examen complet des causes et des conséquences de la crise; l'établissement de groupes de travail nationaux et sectoriels, avec représentation syndicale, pour formuler des recommandations sur la façon de rebâtir nos secteurs

manufacturier et forestier; la tenue d'un sommet forestier national auquel participerait l'industrie, le mouvement syndical, les gouvernements fédéral et provinciaux, les communautés et autres parties intéressées; et un changement majeur des politiques et des programmes gouvernementaux afin de reconnaître l'importance stratégique de ces secteurs pour l'avenir des bons emplois dans les secteurs public et privé;

Ces politiques devront inclure :

- un taux de change réaliste pour le dollar canadien;
- la fin des accords commerciaux qui donnent priorité aux sociétés mondiales au lieu de favoriser les intérêts des travailleuses et des travailleurs et qui entraînent un déséquilibre commercial;
- des politiques d'approvisionnement pour assurer que les achats de tous les paliers de gouvernement proviennent le plus possible d'une source canadienne, commençant par une demande immédiate de contenu majoritairement canadien pour tous les véhicules urbains et suburbains et poursuivant avec les autres biens manufacturés ainsi que les services;
- une interdiction d'exporter des rondins, une restriction sur l'exportation de ressources non traitées et un appui du traitement des ressources à valeur ajoutée au Canada, y compris en renversant la décision de bâtir la pipeline de Keystone pour exporter du bitume brut aux États-Unis à partir des sables bitumineux de l'Alberta;
- des règlements efficaces sur les investissements étrangers, les fusions et les prises de contrôle afin de préserver et de créer des emplois;
- un appui financier direct du gouvernement pour les nouvelles stratégies visant les nouveaux investissements industriels et le développement de

secteurs et une façon de relier les incitatifs fiscaux des sociétés pour les engagements exécutoires à créer de bons emplois et à les maintenir;

- une législation qui exige que les mises à pied et les fermetures importantes soient justifiées et des fonds pour un commissaire aux emplois ayant le pouvoir et les ressources nécessaires pour arrêter et limiter les mises à pied;
- une amélioration des prestations de l'assurance-emploi;
- des programmes de formation et de transition adéquats pour aider les travailleuses et les travailleurs canadiens qui perdent leur emploi et des programmes d'adaptation efficaces en milieu de travail et dans la communauté.

**Le CTC :**

- communiquera et diffusera largement aux partis politiques, aux décisionnaires, à nos membres et au grand public, toutes les politiques pour sauver et créer des bons emplois, adoptées à cette Assemblée par l'entremise des énoncés de politiques et des résolutions;
- collaborera avec la FTQ et les fédérations du travail provinciales pour développer davantage et initier une nouvelle campagne nationale pour sauver les emplois canadiens dans les secteurs manufacturier et forestier;
- appuiera l'engagement des conseils du travail aux coalitions et aux campagnes et les aidera à développer la capacité des communautés de renforcer leur base économique;
- étudiera régulièrement avec les affiliés, les meilleures façons de mobiliser nos ressources pour forcer nos chefs politiques à appliquer les politiques syndicales pour de bons emplois. Toute mobilisation s'ajoutera au travail déjà entrepris et inclura la possibilité d'actions militantes telles que des manifestations et des ralliements pacifiques, des séances d'étude en milieu de travail, l'occupation des bureaux de

politiciens et la mobilisation des conseils municipaux et des alliés communautaires au palier local.

**Parce que :**

- le Canada a perdu plus de 300 000 bons emplois dans les secteurs manufacturier et forestier entre 2002 et 2007, avec des répercussions dévastatrices pour les familles travailleuses et les communautés à travers le pays;
- les secteurs manufacturier et forestier sont une partie critique de notre économie nationale, maintenant de bons emplois, non seulement de façon directe, mais aussi dans les services publics et privés;
- ces secteurs sont dévastés par les politiques commerciales, industrielles et monétaires actuelles et les politiciens qui manquent de changer la direction en réponse à la crise causée par les politiques actuelles.

## **Les emplois : les travailleuses et les travailleurs migrants et le Programme concernant les travailleurs étrangers temporaires**

- 2. Résolutions CY-12, CY-24 à CY-38, CY-157 et CY-159 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution de remplacement suivante qui englobe les résolutions CY-12, CY-24 à CY-38, CY-157 et CY-159 :**

**Le Congrès du travail du Canada (CTC) :**

- exercera de fortes pressions auprès du gouvernement fédéral pour qu'il remplace le Programme concernant les travailleurs étrangers (PTET) qui dans sa forme actuelle, ne lie pas les travailleuses et les travailleurs à un emploi ou un employeur particulier, par un programme élargi plus complet d'immigration permanente pour rencontrer les exigences de main-d'oeuvre du Canada de façon consistante avec la

protection des droits du travail et humains fondamentaux, en consultation avec les organisations de la société civile et des syndicats;

- demandera de mettre immédiatement fin au processus du programme Perspectives du marché du travail (PMT); d'interdire le recours aux pourvoyeurs de main-d'oeuvre et aux agences de recrutement chargeant des frais excessifs; de révoquer les PMT pour les employeurs reconnus pour l'exploitation des travailleuses et des travailleurs migrants; et de mettre fin aux permis de travail à employeur unique;
- exercera des pressions auprès du gouvernement fédéral pour qu'il permette aux travailleuses et aux travailleurs agricoles migrants et aux autres travailleuses et travailleurs migrants temporaires actuels et passés, d'obtenir un statut d'immigrant;
- demandera au nom des travailleuses et des travailleurs migrants présentement au Canada, des fonds pour la défense de leurs droits; exercera des pressions sur les agences gouvernementales provinciales et fédérales pour qu'elles exigent et surveillent le respect des normes du travail et des droits en matière de santé et sécurité; exercera des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il établisse des mécanismes efficaces d'application des normes du travail pour mettre fin à l'abus et au harcèlement des travailleuses et des travailleurs migrants par les employeurs et les recruteurs; fera pression auprès du gouvernement fédéral pour qu'il applique les dispositions du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) qui stipule que la main-d'oeuvre agricole migrante doit recevoir un taux salarial égal au taux moyen applicable au travail saisonnier; demandera le regroupement des programmes applicables à la main-d'oeuvre agricole étrangère sous le PTAS;

- demandera que le gouvernement fédéral fasse en sorte qu'il soit obligatoire de fournir le matériel écrit, les directives et la signalisation – particulièrement en ce qui a trait aux questions de santé et de sécurité au travail et aux pesticides – en anglais, en français, en espagnol et au besoin, dans une autre langue;
- demandera au gouvernement fédéral d'établir sans tarder un programme d'inspection et de mise en application de la loi afin que tous les logements des travailleuses et des travailleurs migrants soient inspectés avant et après leur occupation et mettre fin à la participation au PTAS des employeurs ne répondant pas aux normes de logement approprié;
- demandera au gouvernement fédéral d'interdire sur-le-champ la pratique consistant à abriter des travailleuses ou des travailleurs migrants au-dessus ou à côté des serres en raison des dangers évidents associés à la vie dans des bâtiments qui contiennent des produits chimiques, des engrais, des chaudières et des ventilateurs ou des appareils de chauffage industriels;
- appuiera le travail en cours des militants, des militantes et des organisations communautaires ainsi que des syndicats affiliés tentent de syndicaliser les travailleuses et les travailleurs temporaires et les personnes n'ayant pas de statut légal;
- favorisera l'inclusion totale des travailleuses et des travailleurs temporaires ou sans statut légal sous le filet de sécurité sociale du Canada;
- exercera de fortes pressions sur le gouvernement canadien pour qu'il modifie la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et les règlements afin d'assurer que les droits du travail et humains des personnes qui viennent au Canada à titre d'aide familial ou de main-d'oeuvre agricole soient pleinement protégés;

- fera pression auprès du gouvernement fédéral pour qu'il ratifie : la Convention de l'ONU sur la Protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille; la Convention 97 de l'OIT – concernant les travailleurs migrants; la Convention 143 de l'OIT – Convention sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité des chances et de traitement des travailleurs migrants; et le Code de pratique pour le recrutement responsable des travailleurs de la santé de l'OMS;
- continuera de demander au gouvernement fédéral d'augmenter le financement pour les services d'établissement des immigrants, y compris des programmes de langue, de transition et de mentorat pour les immigrants et les réfugiés ainsi que la reconnaissance des diplômes;
- poursuivra son travail par l'entremise du groupe de revendication pour les travailleuses et les travailleurs temporaires afin de faire lumière sur les problèmes des programmes fédéraux concernant les travailleurs migrants; pour demander des solutions efficaces; pour protéger les droits de tous les travailleurs et travailleuses au Canada; et approfondir les alternatives syndicales aux politiques d'immigration actuelles.

**Parce que :**

- les lois canadiennes sur l'immigration sont utilisées pour répondre aux besoins des employeurs aux dépens des travailleurs et des travailleuses et les employeurs utilisent le Programme des travailleurs étrangers temporaires pour créer une classe de « travailleurs et travailleuses jetables », ce qui devient un moyen de réduire le salaire et les avantages sociaux et d'offrir de moins bonnes conditions de travail et de saper les gains réalisés par le mouvement syndical pour améliorer la vie de tous les travailleurs et travailleuses;

- les travailleuses et les travailleurs migrants, souvent racialisés et venant du Sud du globe, font fréquemment l'objet de racisme et d'exploitation au travail et courent le risque de déportation s'ils mettent au défi les abus qu'ils subissent.

## Entrepreneurs dépendants

### 3. Résolution CY-152 : Le Comité en recommande l'adoption.

## Privatisation des services postaux

### 4. Résolutions CY-124, CY-125 et CY-127 à CY-129 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution combinée suivante qui englobe les résolutions CY-124, CY-125 et CY-127 à CY-129 :

#### **Le Congrès du travail du Canada (CTC) :**

- se portera à la défense du service postal universel et s'opposera à toute fermeture de bureaux de poste ainsi qu'à la privatisation ou à la déréglementation de Postes Canada et s'opposera vigoureusement au projet de loi C-14 qui vise la déréglementation partielle de Postes Canada et qui prévoit d'apporter des changements à la *Loi sur la Société canadienne des postes*.

#### **Parce que :**

- le gouvernement fédéral a proposé une législation (projet de loi C-14) pour déréglementer partiellement la Société canadienne des postes et permettre aux entreprises privées de participer à certains aspects de la livraison du courrier;
- la déréglementation menacerait les revenus, les services et les emplois à Postes Canada, ce qui, au bout du compte, affaiblirait sa capacité à offrir un service universel et des tarifs uniformes;

- la Société canadienne des postes est une société de la Couronne qui offre à tous les Canadiens et Canadiennes, un service public nécessaire à un taux raisonnable et cette législation affaiblirait l'habileté de la Société canadienne des postes à pourvoir un service postal universel;
- cette législation pourrait établir la base pour une plus grande déréglementation qui serait néfaste pour les travailleurs et les travailleuses des postes, le public et les petites entreprises et entraînerait la déréglementation partielle de Postes Canada en retirant la poste-lettres internationale du privilège exclusif dont bénéficie Postes Canada sur la collecte, la transmission et la livraison des lettres;
- il sera de plus en plus difficile pour le service postal public d'offrir des services abordables à l'ensemble de la population partout au pays, si le gouvernement affaiblit le mécanisme même qui permet de financer le service postal universel, c'est-à-dire le privilège exclusif;
- la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné une réduction des emplois et des services et une augmentation des tarifs postaux exigés de la population et des petites entreprises;
- le réseau postal public assure un lien entre les collectivités de ce pays immense et nous aide à surmonter les différences et la distance qui nous séparent.

## Services de garde

### **5. Résolutions CY-39 à CY-50 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution combinée suivante qui englobe les résolutions**

**CY-39 à CY-50 :**

**Le Congrès du travail du Canada (CTC) :**

- continuera de demander au gouvernement fédéral d'instituer un financement adéquat afin qu'il y ait des programmes d'apprentissage en bas âge et des services de garde de qualité, abordables, durables, accessibles, inclusifs, responsables et universels dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, tel qu'initié au Québec;
- continuera d'appuyer un programme de services de garde pan-canadien, financé par le secteur public, dispensé dans la communauté, complet et à but non lucratif qui offre :
  - un environnement optimal où les enfants de la naissance à 12 ans peuvent grandir et se développer;
  - aux familles, une vaste gamme de services de qualité, abordables, inclusifs et accessibles;
  - à ceux et celles qui prennent soin de nos enfants, des salaires, des conditions de travail et le respect qui reflètent la valeur du travail qu'ils accomplissent;
- continuera de mobiliser pour l'établissement d'un système de services de garde qui serait tenu de rendre des comptes par la législation et exigerait que les gouvernements provinciaux et territoriaux dressent des plans d'action et des calendriers applicables à leurs programmes de services de garde et qui assurerait que les provinces et les territoires qui ont déjà des programmes comparables ou supérieurs puissent garder leurs programmes actuels et recevoir le financement fédéral;
- fera pression auprès des députées et députés fédéraux et travaillera avec les affiliés pour accroître l'appui et le momentum pour le projet de loi C-303, *Loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*;
- continuera à appuyer la campagne Code bleu pour les services de garde (les coalitions fédérales, provinciales et territoriales

de services de garde) et son partenaire de coalition nationale, l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance et ses conseils partisans;

- continuera de prendre une position ferme contre l'abrogation des ententes sur les services de garde;
- agira sans délai dans le cadre de la campagne Code Bleu pour mettre fin à la prise de contrôle des services de garde d'enfants du Canada par des entreprises étrangères et fera campagne pour dénoncer le financement que versent les gouvernements provinciaux et municipaux aux nouvelles garderies à but lucratif et à celles qui sont exploitées par des entreprises étrangères;
- travaillera avec les conseils du travail pour faire pression sur les conseils municipaux, les conseils et commissions scolaires et autres institutions pour dénoncer les nouvelles garderies à but lucratif et celles qui sont exploitées par des entreprises étrangères;
- s'efforcera de maintenir la question des services de garde d'enfants au sommet de la liste des priorités pour les prochaines élections fédérales.

**Parce que :**

- le soutien du mouvement syndical sera crucial pour faire avancer la cause des services de garde à l'enfance, au cours des prochains mois et des prochaines années, et pour enfin réaliser un programme national de garderies;
- il est impératif de préserver les ententes fédérales-provinciales actuelles concernant le financement des services de garde et d'ajouter à ces programmes afin que les familles canadiennes puissent obtenir le soutien dont elles ont besoin;
- les Conservateurs ont basé leur campagne sur l'engagement de créer 125 000 nouvelles places en garderie au cours d'une période de cinq ans, mais ils n'ont toutefois pas créé une seule place;

- le gouvernement fédéral a manqué à ses obligations selon les ententes fédérales/provinciales/territoriales; le budget fédéral de 2007 annonçait l'affectation de 5 milliards de dollars, échelonnée sur 5 ans, à l'éducation et à la garde des jeunes enfants sans fixer des conditions concrètes à remplir pour dépenser l'argent; et malgré le surplus, le gouvernement conservateur n'a rien prévu dans son budget 2008 pour établir un programme national de services de garde tel que proposé dans le projet de loi C-303;
- en raison des politiques gouvernementales fédérales et provinciales (à l'exception du Québec), les familles au Canada ont un accès très restreint aux services de garde universels et de qualité;
- l'allocation imposable accordée aux familles n'est pas un substitut à l'investissement public dans les programmes d'apprentissage en bas âge et de services de garde de haute qualité;
- les services de garde publics à but non lucratif sont la meilleure façon d'assurer que les enfants reçoivent des soins de qualité et une bonne fondation pour l'apprentissage et le succès tout au long de leur vie;
- notre objectif est un système de services de garde de haute qualité et accessibles qui offre aussi des salaires et des avantages sociaux adéquats ainsi que des bonnes conditions de travail aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance et autres gens travaillant dans les services de garde;
- les sociétés multinationales qui fournissent des services de garde d'enfants fonctionnent à la manière des chaînes de magasins-entrepôts en nuisant aux intérêts de la collectivité dans le but de maximiser leurs profits, ce qui donne lieu à des frais élevés facturés aux parents, de longues listes d'attente et des préoccupations quant à la qualité des services;

- les restrictions en matière de commerce international empêcheront les parents et les gouvernements d'établir un programme pancanadien de garde d'enfants fondé sur les besoins des enfants et des familles du pays;
- les femmes doivent aussi avoir accès à des services de qualité pour leurs enfants pour être en mesure d'atteindre le plein emploi et l'égalité économique;
- les spécialistes du développement des enfants conviennent que l'actuel système de services de garde d'enfants du Canada est lamentablement insuffisant et ne répond pas aux besoins des familles canadiennes;
- nous devons nous assurer que tous les programmes incluent les principes et les politiques du mouvement syndical;
- le CTC, ses affiliés et les autres intervenants qui militent en faveur des services de garde se sont unis pour mener une grande campagne afin de voir à ce que le gouvernement fédéral tienne sa promesse en matière de services de garde d'enfants.

## **Campagne sur l'égalité économique des femmes**

### **6. Résolution CY-80 : Le Comité en recommande l'adoption.**

## **Financement des organisations de femmes**

### **7. Résolutions CY-75 à CY-79 et CY-81 à CY-84 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution de remplacement suivante qui englobe les résolutions CY-75 à CY-79 et CY-81 à CY-84 :**

**Le Congrès du travail du Canada (CTC) :**

- travaillera avec la Coalition spéciale pour l'égalité des femmes, les affiliés et les organisations provinciales et locales pour mobiliser contre les attaques de M. Harper sur les organisations de femmes et les droits des femmes;
- continuera à condamner les réductions du gouvernement fédéral à Condition féminine Canada et au Programme de contestation judiciaire et demandera au gouvernement de renverser ces réductions et de rétablir « l'égalité » au mandat de Condition féminine Canada;
- continuera à condamner le gouvernement Harper pour sa décision de ne pas financer les organisations de femmes pour les activités partisans ou de lobbying et demandera au gouvernement d'annuler cette politique;
- assurera que la campagne sur l'égalité économique des femmes travaille en étroite collaboration avec la Coalition spéciale;
- continuera de travailler avec les affiliés et les fédérations pour trouver des moyens d'apporter un appui financier et en espèces aux organisations de femmes touchées par les réductions apportées par le gouvernement conservateur.

**Parce que :**

- le gouvernement Harper a réduit le financement accordé aux groupes de femmes afin de faire taire les femmes;
- Condition féminine Canada cessera de financer les groupes de femmes qui se consacrent à la recherche, à l'élaboration de politiques et à la défense des droits, ce qui affaiblira la capacité des syndicats de promouvoir l'égalité, d'exiger de meilleures politiques publiques et de lutter pour la justice sociale;
- les groupes de femmes se mobilisent pour opposer ce programme rétrograde du gouvernement.

## Pensions

**8. Résolutions CY-104 à CY-107, CY-109 à CY-113, CY-155 et CY-156 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution combinée suivante qui englobe les résolutions CY-104 à CY-107, CY-109 à CY-113, CY-155 et CY-156 :**

**Le Congrès du travail du Canada (CTC) :**

- fera pression pour améliorer la protection des pensions, des salaires et des avantages sociaux des travailleurs et des travailleuses dans la *Loi sur les faillites et l'insolvabilité*, la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et le nouveau Programme de protection du salaire;
- appuiera la création d'un nouveau Fonds national de garantie des prestations de retraite fondé sur le modèle qui existe en Ontario (auquel les provinces pourraient participer);
- fera campagne et activement pression pour améliorer les prestations du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse. Plus particulièrement, cette campagne demandera de :
  - augmenter les prestations du RPC de sorte à remplacer 50 % du salaire industriel moyen;
  - inclure au RPC, une clause d'exclusion pour les soins aux aînés, semblable à la clause d'exclusion pour élever des enfants qui existe présentement;
  - ramener l'âge de la retraite à 60 ans et prévoir des prestations réduites pour les départs à la retraite à l'âge de 55 ans;
  - améliorer la prestation de décès du RPC qui transfère des coûts moindres aux familles dans le deuil;
  - augmenter de 8 % le Supplément de revenu garantie de la SV, tel qu'indiqué dans l'Alternative budgétaire 2008 à l'intention du gouvernement fédéral;

- demandera les améliorations suivantes à la législation sur les pensions fédérales et provinciales :
  - exiger des promoteurs de régimes pour combler les insuffisances lorsqu'un régime de retraite prend fin (liquidation);
  - améliorer les règlements entourant l'administration des régimes de retraite, la responsabilité des pourvoyeurs de services du régime de retraite et la formation des fiduciaires du régime de retraite;
  - assurer que les retraités aient une voix au sein des organes de décisions pour les caisses de retraite en fiducie (comme c'est présentement le cas au Québec);
- fera campagne contre les frais excessifs des REER et soulignera les coûts administratifs peu élevés pour les régimes de retraite professionnels et publics;
- tiendra une réunion de tous les fiduciaires de régimes de retraite syndicaux afin d'encourager une plus grande considération des coûts économiques, sociaux et environnementaux des décisions quant à l'investissement des caisses de retraite;

**Parce que :**

- le CTC a gagné des améliorations à la LFI et à la LACC et l'introduction du Programme de protection du salaire;
- plus de 300 000 emplois manufacturiers ont été perdus entre 2002 et 2007, laissant des travailleuses et des travailleurs vulnérables de perdre leurs pensions, leurs avantages sociaux et leurs salaires impayés;
- les prestations du RPC et de la SV sont beaucoup trop basses et requièrent une capitalisation anticipée dramatique;
- seulement 38,5 % des travailleuses et des travailleurs canadiens ont des pensions professionnelles;

- un tiers des travailleuses et des travailleurs canadiens n'ont aucune épargne pour la retraite et feront face à la pauvreté au moment de la retraite;
- les femmes portent le fardeau d'une proportion injuste des soins aux aînés et sont conséquemment pénalisées dans leurs prestations du RPC;
- 257 000 aînés vivent sous le seuil de la pauvreté et 148 000 aînés gagnent moins de 10 000 \$ par année;
- Le Canada a le frais de REER le plus élevé au monde, consommant une moyenne de 50 % des REER d'un travailleur – en 2007, les grands du secteur des finances ont récolté 25 milliards de dollars de frais sur les REER;
- les retraités méritent une voix à la table des caisses de retraite en fiducie;
- nos pensions doivent être gérées de façon responsable – les fiduciaires et les pourvoyeurs de services doivent rendre des comptes;
- nos fonds de retraite doivent être investis de façon responsable – les investissements de fonds de retraite peuvent générer un profit acceptable sans diminuer les valeurs sociales, économiques et environnementales.

## Pauvreté

- 9. Résolutions CY-122 et CY-123 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution CY-122 qui englobe la résolution CY-123.**

## Assurance-emploi

- 10. Résolutions CY-95, CY-135 à CY-140 et CY-142 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution de remplacement**

**suivante qui englobe les résolutions CY-95, CY-135 à CY-140 et CY-142 :**

**Le Congrès du travail du Canada (CTC) :**

- poursuivra sa campagne sur la réforme de l'assurance-emploi et assurera que cette question apparaisse dans le matériel de campagne des prochaines élections fédérales;
- travaillera pour faire modifier le régime d'assurance-emploi de sorte à assurer qu'essentiellement tous les travailleurs et les travailleuses sans emploi aient encore une fois droit aux prestations, notamment en réduisant les exigences minimales à un taux régulier de 360 heures et en prolongeant la durée des prestations et en mettant fin à l'exclusion des démissions, des renvois motivés et des retours aux études (sans congé);
- travaillera pour augmenter les niveaux de prestations;
- incitera le gouvernement fédéral à modifier la législation sur l'assurance-emploi afin que les revenus de pension, les paies de vacances et les indemnités de départ ne soient pas considérées un revenu aux fins des prestations d'assurance-emploi;
- considérera dans quelles circonstances, les périodes non travaillées pourraient compter aux fins de l'a.-e.

**Parce que :**

- le régime actuel est discriminatoire à l'endroit des femmes, des jeunes, des travailleurs plus âgés ainsi que des travailleurs saisonniers, à temps partiel et temporaires, réduisant ainsi sa valeur pour les travailleuses et les travailleurs canadiens et leurs communautés;
- le Congrès du travail du Canada (CTC) a proposé une série complète de propositions pour la réforme de l'assurance-emploi et a argumenté qu'il y a beaucoup trop de personnes sans emploi qui ne reçoivent pas de soutien du revenu dans

un marché du travail qui manque d'offrir des emplois stables à des salaires acceptables;

- des prestations d'a.-e. plus généreuses permettraient aux travailleuses et aux travailleurs mis à pied d'avoir plus de temps pour chercher un emploi qui répond à leurs compétences, augmentant la mobilité de la main-d'oeuvre, le recyclage et les possibilités de combler les manques de main-d'oeuvre qualifiée;
- les dépenses actuelles pour les prestations aux sans emploi sous la Partie II de l'a.-e. se chiffrent à un milliard de dollars sous les niveaux légiférés permis; et des prestations de formation sous l'a.-e. pour les travailleuses et les travailleurs actifs sont nécessaires pour parfaire les compétences;
- les réductions au programme d'a.-e. effectuées depuis le milieu des années 1990 ont créé un surplus de 54 milliards de dollars aux dépens des travailleurs et des travailleuses qui ont connu une couverture beaucoup moindre et des prestations plus basses.

## **Le changement climatique et les emplois verts**

- 11. Résolutions CY-8, CY-9, CY-51, CY-52, CY-56, CY-59, CY-60, CY-65 et CY-66 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution de remplacement suivante qui englobe les résolutions CY-8, CY-9, CY-51, CY-52, CY-56, CY-59, CY-60, CY-65 et CY-66 :**

**Le Congrès du travail du Canada (CTC) :**

- sensibilisera les membres de ses affiliés et la population canadienne aux causes et aux effets du réchauffement de la planète;
- collaborera avec les affiliés et les organisations non gouvernementales (ONG) engagés à réduire les niveaux d'émission de gaz à effet de serre;
- incitera les affiliés à mesurer leur bilan carbone afin de fixer des objectifs applicables à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- travaillera à pousser l'opinion publique et politique à agir pour radicalement réduire l'émission de gaz à effet de serre au Canada en conformité avec la recommandation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat à l'effet qu'une réduction de 25 à 40 % des émissions à l'échelle mondiale est nécessaire d'ici 2020 et une réduction de 50 à 85 % d'ici 2050;
- exposera le manque d'engagement et d'action du gouvernement Harper concernant le changement climatique;
- accordera priorité à l'élaboration d'une stratégie d'emplois verts pour les principaux secteurs de l'économie, ajoutant au projet des emplois verts qui a été initialement adopté lors de l'Assemblée statutaire 1999 et à l'énoncé de politique sur le changement climatique et les emplois verts qui sera présenté à cette Assemblée;
- assurera que des politiques soient introduites sur le changement climatique de même que des politiques industrielles et commerciales actives pour assurer que le gouvernement joue un rôle d'intervention important dans le développement d'une nouvelle économie verte et que le changement entraîne une économie stable avec de bons emplois ainsi qu'un environnement sain;
- fera pression pour le développement d'énergie de remplacement dans le cadre de notre système de production

- d'énergie réglementé par le secteur public et principalement de propriété publique;
- favorisera l'augmentation du taux d'imposition réel pour l'industrie du pétrole et du gaz afin d'aider à financer l'économie verte qui créera et maintiendra des emplois verts;
- travaillera avec les affiliés pour faire pression auprès des gouvernements pour qu'ils élaborent et établissent une stratégie de transition juste pour appuyer les travailleuses, les travailleurs et les communautés qui seront peut-être négativement touchés par la réduction radicale des émissions de gaz à effet de serre au Canada;
- favorisera la création d'un fonds de transition financé par les entreprises et les gouvernements pour offrir des occasions de recyclage et de formation aux travailleuses et travailleurs déplacés et investir dans la création d'emplois dans les industries énergétiques émergentes.

**Parce que :**

- le Congrès du travail du Canada (CTC) doit, en tant que membre de la communauté mondiale et chef de file du mouvement syndical progressiste, être une organisation responsable qui assume le rôle de protéger la communauté et son effectif contre les effets négatifs du réchauffement du globe et du changement climatique sur ses membres, leurs familles et leurs communautés;
- la protection de l'environnement contre les effets de l'activité humaine a atteint un point critique en raison du réchauffement de l'atmosphère que causent les émissions de gaz à effet de serre;
- renverser les effets négatifs du réchauffement de la planète est peut-être la question la plus importante à laquelle se heurte le genre humain aujourd'hui;
- la majeure partie des conséquences du réchauffement de la planète sera ressentie par ceux qui en sont le moins

responsables et qui sont le moins aptes à en atténuer les effets désastreux;

- il y a évidemment un besoin pressant de traiter la crise du changement climatique et la dégradation de l'environnement, mais ceci doit aussi être lié à la création de milliers d'emplois pour l'amélioration du rendement énergétique, la production de l'énergie de remplacement, la fabrication verte et le traitement local des ressources;
- les chefs d'entreprises et politiques parlent enfin du besoin d'action et s'il est mis en oeuvre, le projet des emplois verts aidera à faire en sorte que le mouvement syndical puisse jouer un rôle de leadership dans la promotion de bonnes solutions environnementales et de transition juste.

## Sables bitumineux

### **12. Résolutions CY-53, CY-54, CY-57 et CY-58 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution de remplacement suivante qui englobe les résolutions CY-53, CY-54, CY-57 et CY-58 :**

#### **Le Congrès du travail du Canada (CTC) :**

- exercera activement des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il prenne sa responsabilité constitutionnelle de réglementer le développement des sables bitumineux afin de protéger l'environnement, y compris la préservation des ressources d'eau et la réduction des gaz à effet de serre afin de minimiser les répercussions du développement sur les communautés des Premières nations touchées;
- fera pression pour que le gouvernement fédéral adopte des politiques énergétiques qui limitent l'exportation du pétrole afin de sauvegarder les ressources énergétiques canadiennes pour l'avenir et maximiser le rendement du développement de

nos ressources énergétiques pour les Canadiennes et les Canadiennes et maximiser la transformation à valeur ajoutée et la création d'emplois dans l'industrie du pétrole canadienne;

- de concert avec la Fédération du travail de l'Alberta, le CTC encouragera l'Alberta à imposer un moratoire sur tous les nouveaux projets de sables bitumineux jusqu'à ce qu'une évaluation complète des répercussions environnementales, économiques, sociales, sanitaires et communautaires soit complétée;
- appuiera la lutte des militantes et des militants autochtones dans les zones de sables bitumineux qui s'opposent à la destruction de leurs terres ancestrales et militera pour faire justice aux peuples autochtones dans tout plan économique et de transition énergétique qui dériverait d'un ralentissement de la production des sables bitumineux.

**Parce que :**

- le changement climatique est le plus sérieux problème environnemental qui se présente à nous au Canada;
- la production du pétrole des sables bitumineux de l'Alberta contribue largement aux émissions de CO<sub>2</sub>;
- la cadence rapide du développement des sables bitumineux est motivée par les besoins énergétiques des États-Unis;
- les réserves de sables bitumineux occupent 20 % des terres de l'Alberta dans les territoires traditionnels de sept communautés Cri, Métis et Déné régis par les Traités 8 et 11;
- l'exploitation des sables bitumineux entraîne la destruction de terres ancestrales autochtones et des économies traditionnelles par le déboisement et l'empoisonnement des cours d'eau, ce qui résulte en des taux de cancer qui augmentent rapidement dans les communautés telles que Fort Chipewyan;

- Le développement des sables bitumineux menace la qualité de l'eau et le courant dans la Rivière Athabasca, la santé de la population locale, la forêt boréale et la faune, ainsi que le bien-être socio-économique des communautés de la région de Fort McMurray.

## Eau

### **13. Résolutions CY-97 à CY-100 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution combinée suivante qui englobe les résolutions CY-97 à CY-100 :**

#### **Le Congrès du travail du Canada (CTC) :**

- fera pression sur le gouvernement du Canada pour :
  - qu'il incorpore à la Constitution, le droit des Canadiens et des Canadiennes à de l'eau propre et salubre;
  - qu'il introduise une politique d'eau propre pour assurer l'efficacité de ce principe en assurant que la propriété et le contrôle de cette ressource demeure dans le secteur public, tenant compte des principes énoncés dans une motion proposée par la députée néo-démocrate Peggy Nash au Parlement;
  - qu'il interdise les exportations d'eau en vrac et mette en oeuvre des restrictions sévères pour les nouveaux détournements;
  - qu'il établisse des normes nationales pour la salubrité et la propreté de l'eau potable et mette en oeuvre une stratégie d'investissement nationale pour permettre aux municipalités et aux communautés autochtones de rajeunir une infrastructure qui en a désespérément besoin, sans avoir recours à la privatisation sous forme de partenariats public-privé;

- qu'il oppose les mesures des accords internationaux qui font la promotion de la privatisation des services d'eau et de la prolifération de l'eau embouteillée; et faire en sorte que l'eau ne devienne pas une marchandise échangeable dans les accords de commerce actuels et futurs;
- qu'il prenne immédiatement des mesures visant à mettre en place des systèmes d'eau publics contrôlés par la communauté, afin de protéger la santé publique, d'assurer l'obligation de rendre compte, de protéger l'environnement, de repousser les profiteurs et de fournir des emplois spécialisés dans nos communautés en appuyant la propriété et la gestion publiques de ces systèmes d'eau;
- collaborera avec l'Assemblée des Premières Nations, les Nations Métis, le Conseil des Canadiens, l'Institut Polaris et d'autres alliés pour soutenir une campagne eaux aguets autochtone nationale qui permettra aux communautés autochtones de tout le Canada d'avoir accès à une eau potable salubre, limpide, publique;
- fera pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il incite la Banque mondiale à assurer aux pauvres du monde l'accès à de l'eau propre et renforce le rôle du secteur public et des communautés individuelles dans l'établissement de politiques sur l'eau ainsi que la construction et la tenue d'usines publiques d'épuration de l'eau.

**Parce que :**

- l'accès à une eau limpide et salubre est un droit fondamental et non une marchandise à vendre au plus offrant;
- la crise de l'eau s'aggrave, particulièrement dans de nombreuses réserves des Premières Nations où il existe des conditions inférieures.

## TILMA

- 14. Résolutions CY-131 à CY-133 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution CY-132 qui englobe les résolutions CY-131 et CY-133.**

## Soins de santé publics

- 15. Résolutions CY-10, CY-11, CY-85 à CY-94, CY-96 et CY-126 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution combinée suivante qui englobe les résolutions CY-10, CY-11, CY-85 à CY-94, CY-96 et CY-126 :**

**Le Congrès du travail du Canada (CTC) :**

- continuera de travailler avec ses affiliés et d'autres organisations à défendre, à améliorer et à élargir le système de soins de santé public du Canada; poursuivra sa campagne en faveur d'un système de soins de santé financés, administrés et fournis publiquement, un système complet, universel, accessible, transférable et sans frais modérateurs;
- poursuivra sa campagne en faveur de la mise en place d'un système de soins à domicile, de soins de longue durée, d'assurance-médicaments, de santé publique, de soins communautaires et de services sociaux communautaires financés et fournis publiquement et régis par une loi sur les soins communautaires comprenant des normes nationales;
- fera pression sur le gouvernement fédéral pour obtenir une stratégie nationale en matière de ressources humaines de la santé pour s'attaquer à la grave pénurie de professionnels des sciences de la santé, de praticiennes et praticiens locaux de la santé et de personnel du secteur de la santé;

- incitera tous ses affiliés à participer au lobbying contre la privatisation sous toutes ses formes et entreprendra une lutte massive contre la privatisation des soins de santé en étroite collaboration avec les groupes communautaires, à toutes les étapes de la lutte;
- continuera d'apporter un soutien financier et organisationnel à la Coalition canadienne de la santé (CCS) qui rassemble les syndicats et autres organisations pour lutter pour les soins de santé publics;
- fera pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il adopte et mette en application une loi interdisant aux gouvernements provinciaux de modifier la *Loi canadienne sur la santé*;
- fera pression sur le gouvernement fédéral pour des programmes de prévention publics; un plus grand rôle pour les pourvoyeurs non médecins; des soins dentaires et de santé mentale publics;
- mènera une campagne d'éducation publique qui nomme la stratégie d'attaque néolibérale sur les services par l'entremise du sous financement afin de créer une crise favorisant la privatisation; qui nomme les intérêts financiers derrière la privatisation; qui informe les gens que la privatisation est une attaque à l'accès; qui démontre pourquoi il ne peut y avoir aucune tolérance pour aucun degré de privatisation de la dispense ou du paiement de notre régime médical; qui allouera les ressources pour diffuser de l'information dans les milieux de travail et les communautés;
- fera pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il traite sérieusement des déterminants sociaux de la santé en éliminant le cloisonnement au sein des ministères et pour qu'il crée une stratégie pancanadienne favorisant une approche globale et créative à l'égard de la politique de santé publique;

- offrira les ressources nécessaires pour aider les affiliés à mener une campagne nationale pour rétablir les soins de santé publics pour les étudiantes et les étudiants internationaux;
- fera pression sur le gouvernement fédéral pour que la *Loi canadienne sur la santé* couvre le traitement des troubles du spectre autistique et des troubles de l'humeur;
- exercera des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il adhère au Rapport de la Commission Romanow.

**Parce que :**

- l'assurance-maladie continuera de faire l'objet d'énormes pressions et nous devons freiner l'instauration d'un système de santé à deux vitesses qui fera en sorte que les personnes défavorisées sur le plan économique auront des services de santé inférieurs et restreints;
- la CCS a contribué à l'union de groupes syndicaux et non syndicaux pour protéger l'assurance-maladie et la faire progresser, par exemple par l'addition d'un programme national d'assurance-médicaments;
- les opposants à l'assurance-maladie mènent une vaste offensive contre l'assurance et la prestation des soins de santé publics;
- le gouvernement fédéral conservateur a entrepris une nouvelle campagne de promotion des partenariats public-privé;
- notre régime de soins de santé public a subi de sérieuses attaques; en tant que travailleurs et travailleuses, nous avons le pouvoir de lancer un sérieux défi à ce programme par une action de grève;
- certains gouvernements ouvrent la porte à la concurrence dans le marché des soins de santé, ce qui compromettra la coopération entre les fournisseurs de soins, affaiblira les syndicats et les négociations collectives et conduira à une plus grande privatisation de la prestation des soins;

- la décision de la Cour suprême du Canada rendue en juin 2005 sur l'affaire Chaoulli risque de modifier le financement et la prestation des soins de santé dans l'ensemble du Canada;
- deux provinces (le Québec et l'Alberta) mettent maintenant en oeuvre un régime de santé à deux vitesses et deux autres provinces s'efforcent d'apporter des modifications qui mettent en péril les soins de santé;
- ces services élargis sont les prochaines étapes de l'évolution du système de santé et garantiront de meilleurs résultats en matière de santé et de durabilité de notre système de santé;
- il y a une pénurie de professionnels des sciences de la santé, de praticiennes et praticiens locaux de la santé et de personnel du secteur de la santé;
- le système de santé du Canada est une expression des valeurs qui sont chères aux Canadiens et aux Canadiennes et les soins de santé demeurent une priorité pour eux. De nombreuses preuves portent à croire que les déterminants sociaux de la santé, c.-à-d. les indicateurs socio-économiques tels que le logement abordable, l'égalité sociale et l'éducation sont aussi sinon plus importants pour l'état de santé que les soins médicaux et le comportement personnel en matière de santé;
- le Canada est un chef de file de la recherche en matière de déterminants sociaux de la santé, mais cette recherche ne donne pas lieu à une politique, en grande partie en raison du cloisonnement au sein des ministères du gouvernement fédéral;
- des dizaines de milliers d'étudiantes et d'étudiants internationaux, membres de syndicats affiliés au Congrès du travail du Canada, ainsi que leurs personnes à leur charge sont exclus de nombreux régimes de soins de santé publics provinciaux et sont habituellement obligés d'acheter une assurance privée à but lucratif;

- le sous-financement des programmes de traitement des troubles du spectre autistique et des troubles de l'humeur a causé inutilement des torts et des souffrances aux familles et aux personnes touchées par ces conditions.

## **L'assurance-médicaments publique**

### **16. Résolutions CY-1 à CY-7 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution combinée suivante qui englobe les résolutions CY-1 à CY-7 :**

#### **Le Congrès du travail du Canada (CTC) :**

- continuera de faire de l'adoption d'un régime national d'assurance-médicaments un des principaux sujets de sa campagne Meilleur Choix et de faire pression sur le gouvernement fédéral pour obtenir un régime national d'assurance-médicaments, qui :
  - fera partie de notre système de santé publique;
  - fournira un accès égal aux médicaments essentiels à tous les Canadiens et Canadiennes;
  - établira un formulaire national (liste des médicaments approuvés) des médicaments sûrs et essentiels;
  - contrôlera les coûts des médicaments en achetant en vrac et en négociant les prix;
  - éliminera la publicité concernant les médicaments sur ordonnance;
  - fournira des renseignements indépendants aux médecins;
  - accordant priorité aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes à faible revenu;
  - tiendra une conférence sur l'assurance-médicaments qui fournira des renseignements sur les problèmes que

pose la panoplie actuelle d'assurance privée et de régimes provinciaux d'assurance-médicaments; expliquera pourquoi un régime national d'assurance-médicaments est nécessaire et comment il fonctionnera; et élaborera des stratégies pour poursuivre nos activités dans ce dossier.

**Parce que :**

- tous les Canadiens et les Canadiennes devraient avoir accès aux médicaments nécessaires pour vivre en santé;
- la mosaïque actuelle de régimes publics et privés d'assurance-médicaments est inéquitable;
- près de la moitié de la population canadienne n'est pas couverte par des assurances-médicaments professionnelles et plusieurs employeurs attaquent les régimes d'assurances négociés par nos membres par l'entremise de la négociation collective;
- les coûts des médicaments canadiens ont augmenté de 62 % au cours des dix dernières années et ces coûts doivent être contrôlés;
- pour un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes, le coût des médicaments sur ordonnance donne lieu à des difficultés financières, au stress et à mauvais état de santé;
- plusieurs personnes reçoivent de mauvais médicaments et des médicaments dangereux;
- en l'absence de pareil régime, les régimes négociés d'assurance-médicaments et l'assurance-maladie elle-même sont gravement menacés.

## **Amiante**

### **17. Résolutions CY-68 à CY-74 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution de remplacement suivante :**

**Le Congrès du travail du Canada (CTC) :**

- demandera au gouvernement fédéral de :
  - adopter une stratégie globale sur l'amiante, éliminant progressivement l'utilisation et l'exportation de l'amiante au fur et à mesure que les communautés feront la transition;
  - assurer qu'un plan de transition juste soit élaboré en consultation avec les Métallos et la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec pour les communautés touchées par les changements;
  - assurer que la main-d'oeuvre et les communautés touchées aient les ressources nécessaires pour maintenir une stabilité financière;
  - collaborer avec les Canadiens et les Canadiennes, les syndicats, les producteurs, les manufactures et autres paliers de gouvernement pour assurer que des solutions soient trouvées pour rencontrer les besoins locaux.

## Régimes de pension du secteur public

**18. Résolution CY-108 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution de remplacement suivante :**

**Le Congrès du travail du Canada (CTC) :**

- travaillera avec les affiliés pour étudier les exigences pour l'évaluation de la solvabilité pour tous les régimes de pension du secteur public.

## Port de Churchill

**19. Résolution CY-101 : Le Comité en recommande l'adoption.**

## Pêcherie

**20. Résolution CY-102 : Le Comité en recommande l'adoption.**

## Revendication des terres

**21. Résolution CY-103 : Le Comité en recommande l'adoption.**

## Principe de précaution et la grossesse

**22. Résolution CY-112 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution, telle que modifiée :**

**Le Congrès du travail du Canada (CTC) :**

- interpelle les gouvernements fédéral et provincial à ce sujet afin qu'une entente soit conclue pour que les travailleuses québécoises aient accès aux indemnités versées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) ou tout autre régime équivalent;

**Parce que :**

- les salariées enceintes qui travaillent dans des entreprises sous juridiction fédérale n'ont pas accès au programme provincial Maternité sans danger (retrait préventif de la femme enceinte ou qui allaite) alors que toutes les autres travailleuses du Québec sont couvertes;
- cette situation place ces travailleuses dans une situation où elles peuvent être obligées de travailler dans des conditions dangereuses pour la santé de leur enfant;
- si ces travailleuses peuvent être autorisées à prendre un congé sans solde, elles n'ont accès à aucune indemnisation publique, contrairement à la majorité des travailleuses

québécoises.

## **Programme de contestation judiciaire**

- 23. Résolutions CY-115 et CY-116 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution CY-115 qui englobe la résolution CY-116.**

## **Éducation postsecondaire**

- 24. Résolution CY-130 : Le Comité en recommande l'adoption.**

## **Enquêtes publiques sur les accidents ferroviaires**

- 25. Résolution CY-134 : Le Comité en recommande l'adoption.**

## **Programmes d'alphabétisation**

- 26. Résolution CY-143 : Le Comité en recommande l'adoption.**

## **Le commerce d'esclaves**

- 27. Résolution CY-144 : Le Comité en recommande l'adoption.**

## **L'Accord de Kelowna**

- 28. Résolution CY-146 : Le Comité en recommande l'adoption.**

## **Provision sur la propagande haineuse dans le Code criminel**

**29. Résolution CY-147 : Le Comité en recommande l'adoption.**

## **Transfert social canadien**

**30. Résolutions CY-114 et CY-148 : Le Comité recommande l'adoption de la Résolution CY-114 qui englobe la résolution CY-148.**

## **Politiques syndicales**

**31. Résolution CY-149 : Le Comité en recommande l'adoption.**

## **Opérations d'entretien d'Air Canada**

**32. Résolution CY-151 : Le Comité en recommande l'adoption.**

## **Services fédéraux au Nouveau-Brunswick et Service Canada**

**33. Résolution CY-153 : Le Comité en recommande l'adoption.**

## **Journée nationale contre l'homophobie**

**34. Résolution CY-154 : Le Comité en recommande l'adoption.**

## **Formation**

**35. Résolutions CY-20 et CY-23 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution CY-23 qui englobe la résolution CY-20.**

## **Travailleuses et travailleurs agricoles**

- 36. Résolution CY-158 : Le Comité recommande le rejet de cette résolution parce que c'est une question de compétence purement provinciale.**

## **Cancérogènes**

- 37. Résolution CY-64 : Le Comité en recommande l'adoption.**

## **Consommation responsable**

- 38. Résolution CY-55 : Le Comité en recommande l'adoption.**

## **Organismes génétiquement modifiés**

- 39. Résolution CY-120 : Le Comité en recommande l'adoption.**

## **Le Sénat**

- 40. Résolution CY-121 : Le Comité en recommande l'adoption.**

## **Indemnisation des accidents de travail**

- 41. Résolution CY-141 : Le Comité en recommande l'adoption.**



Le tout est respectueusement soumis au nom du Comité :

**Linda Silas, FCSII, coprésidente**

**Robert Bouvier, Teamsters Canada, coprésident**

Laurell Ritchie, TCA-CANADA, membre

Bob Huget, SCEP, membre

Morna Ballantyne, SCFP, membre

Victor Elkins, SCFP, membre

Deborah Bourque, SCFP, membre

Arnold Amber, SCA-CANADA, membre

James Ryan, AECAO, membre

Domenic Bellissimo, FEESO, membre

Sharleen Stewart, UIES, membre

Bradley Reid, TC, membre

Chris O'Halloran, TUAC, membre

Andrew Mackenzie, TUAC, membre

Charlie Campbell, Métallos, membre

sepb\*225